

Le CAP offre un premier niveau de qualification à ceux qui souhaitent accéder rapidement à la vie active.

Un CAP se prépare par la formation initiale, sous statut de lycéen ou d'apprenti

■  
en deux ans après la classe de troisième

■  
en un an après un premier CAP, voire un BEP

■  
après une seconde professionnelle, en accédant à la classe terminale du cycle de deux ans

Les diplômés peuvent s'engager dans la vie active ou continuer leurs études.

### Après un C.A.P. :

■  
des formations en un an permettent une adaptation à l'emploi : **mention complémentaire (MC)**  
ou **fo**

■  
**formation complémentaire d'initiative locale**  
(FCIL)

■  
une admission en **première professionnelle** est possible sur demande de la famille et après avis du conseil de classe, l'élève prépare une spécialité de baccalauréat professionnel en cohérence avec celle du CAP obtenu

■  
une préparation au Brevet des Métiers d'Art (BMA) est envisageable, en fonction de la spécialité obtenue.

[Retour à notre offre de formation](#)